

**CONVENTION-CADRE ENTRE L'ASSOCIATION TUAM  
ET LE GIE MBODE GAYE DES AGRICULTEURS DE LA FERME DE NDIAKHOR**

**Préambule :**

Au cours d'une mission au Sénégal en 2014, une rencontre a eu lieu entre Madame Chloé Gambard (Présidente), Monsieur Papa Brahim Niang (Représentant au Sénégal), de l'association TUAM, et le Groupe d'intérêt économique des agriculteurs (GIE) « Mbode Gaye » des agriculteurs de la ferme Ndiakhor à Rosso-du Sénégal. Lors de cette rencontre, une visite des 7 hectares de terres généreusement mises à disposition de TUAM par les agriculteurs - situés sur la ferme de Ndiakhor à Rosso-du-Sénégal - a été organisée.

Suite à cette mission, une première formation à l'agro écologie a été dispensée par un formateur sénégalais, lui-même responsable de la ferme de « Nguelakh » à Saint-Louis du Sénégal. Cette formation a été financée par TUAM en partie grâce à une subvention de la Ville de Montreuil (France). Au total, 13 personnes sur une quarantaine ont été formées en décembre 2014 dont des agriculteurs, des migrants membres de l'association sénégalaise WAREF, et des femmes de leurs familles respectives.

En novembre 2015, les agriculteurs de la ferme de Ndiakhor ont bénévolement mis en route une parcelle expérimentale agro écologique d'un demi-hectare. TUAM a soutenu l'aménagement des terres (achat de l'outillage, location de charrettes, etc.), à l'aide d'une subvention obtenue via une association montreuilloise (France).

La poursuite de ces premières collaborations entre TUAM et le GIE « Mbode Gaye » des agriculteurs de la ferme de Ndiakhor est concrétisée par cette convention de partenariat.

**Article 1 : Présentation de chaque partenaire**

Entre

Le GIE « Mbode Gaye » des agriculteurs de la ferme Ndiakhor Rosso-Sénégal - Saint-Louis - Sénégal. M. Mouhamedine NIANG ; Président du dit GIE domicilié au quartier « Santhiaba » 1 dans la Commune de Rosso Sénégal a déposé, le 15 Juin 1990, au greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Louis une déclaration d'inscription au Registre du Commerce, concernant le GIE dénommé « Mbode Gaye » sous le numéro : SN STL 1056.

**Ci-après dénommé « GIE Mbode Gaye des agriculteurs de la ferme de Ndiakhor ».**

D'une part,

Et

L'association « Tous Unis pour un Avenir Meilleur » – 1 rue Jean Dussourd – 92600 Asnières-sur-Seine – France, représentée par Madame Chloé GAMBARD.

Selon la loi de 1901, Tous Unis pour un Avenir Meilleur est une association à but humanitaire qui s'inscrit dans une démarche de développement. Elle s'intéresse précisément à la problématique des migrants sub-sahariens en situation irrégulière, de retour volontaire ou forcé dans leur pays d'origine.

Elle a été déclarée à la préfecture des Hauts-de-Seine à Nanterre le 22 mai 2006 sous le numéro : 02029499 et est publiée dans le journal officiel français sous le numéro : 2022 en date du 17 juin 2006 (page 3027). L'association porte maintenant le numéro W922002190.

**Ci-après dénommée « TUAM ».**

D'autre part,

Ci-après dénommés « les partenaires ».

### **Article 2 : Objectifs généraux de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la collaboration entre le GIE Mbode Gaye des agriculteurs de la ferme de Ndiakhor et TUAM, en vue de soutenir la mise en route d'une ferme agro écologique (agriculture, élevage d'animaux, transformation des produits, vente sur les marchés locaux), avec la participation des migrants intéressés, sur les 7 hectares de terres mises à disposition par les agriculteurs sur la ferme de Ndiakhor à Rosso-du-Sénégal.

### **Article 3 : Affirmation des valeurs et d'une vision communes du partenariat**

Les partenaires affirment leur adhésion à des valeurs et à un objectif commun, à savoir le développement de l'agro écologie incluant l'agriculture, l'élevage, la transformation, en vue d'un commerce principalement local. Ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à la réalisation de cet objectif commun.

L'agro écologie est en opposition avec le système (actuellement de plus en plus contesté) qui tend à se généraliser, de l'agriculture industrielle dite « conventionnelle », nécessitant l'utilisation toujours croissante d'engrais et pesticides chimiques épuisant les sols et nuisant à la santé humaine. Ce type de culture est orienté vers les monocultures sans rotation pour approvisionner les marchés mondiaux, avec une hyper mécanisation sur des grandes surfaces sans arbres (déforestation, occupation des terres, dépossession des paysans, perte du travail, chômage, migrations...)

L'agro écologie, dans une continuité féconde avec l'agriculture familiale, a pour ambition d'assurer :

- 1) la souveraineté alimentaire des bénéficiaires du projet et des populations locales ;
- 2) la baisse progressive de la dépendance des paysans aux intrants chimiques permettant une refertilisation naturelle des terres ;
- 3) la continuité des semences paysannes ;
- 4) la lutte contre le chômage en particulier des jeunes ;
- 5) l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires du projet et des populations locales.

Les partenaires s'engagent à mettre à la disposition de l'un ou l'autre, toute information relative à la réalisation de ce projet, nécessaire et pertinente, par tout moyen existant en fonction du degré d'urgence (courrier, email, skype ou téléphone).

### **Article 4 : Champ d'application du partenariat et moyens mis en œuvre**

L'association TUAM renforcera les capacités du GIE Mbode Gaye des agriculteurs de la ferme de Ndiakhor en accompagnant, selon ses moyens et les subventions obtenues, les agriculteurs et agricultrices dans la mise en place de la ferme agro écologique.

Le projet agro écologique prévoit une mise en route progressive des terres. L'objectif initial est de cultiver une parcelle expérimentale d'un demi-hectare dans le respect de la nature et de commercialiser localement la production. À terme, la parcelle agro écologique pourra être étendue sur plusieurs hectares pour devenir une ferme agro écologique, et permettra la création d'un ou plusieurs postes (en particulier mais non exclusivement pour les migrants de retour au Sénégal).

## **Article 5 : Engagements réciproques**

Le GIE Mbode Gaye des agriculteurs de la ferme de Ndiakhor s'engage à :

- Travailler en collaboration avec TUAM.
- Cultiver les terres avec quelques migrants en respectant les pratiques agro écologiques apprises lors de la formation à l'agro écologie.
- Faire parvenir à des bailleurs sélectionnés et adaptés des demandes de subvention pour permettre la formation des agriculteurs et agricultrices n'ayant pas bénéficié de la première formation en agro écologie, et pour subvenir aux frais de fonctionnement de la ferme agro écologique. Les demandes de subventions pourront être locales, régionales, départementales, internationales. Les moyens très limités de TUAM ne pourront suffire à financer l'intégralité de la mise en route de la ferme agro écologique.
- Établir des budgets de fonctionnement, aux différentes étapes d'avancement de la ferme agro écologique, en accord avec TUAM et selon les normes de la comptabilité en vigueur.
- Fournir l'aide nécessaire à TUAM à l'élaboration et à la budgétisation des demandes de financement pour la ferme agro écologique.
- Accueillir des migrants de retour au Sénégal et des femmes de leurs familles. Cet accueil pourra se faire progressivement et dans le respect des attentes des uns et des autres qui seront discutées avec le représentant de TUAM au Sénégal.

TUAM s'engage à :

- Travailler en collaboration avec le GIE Mbode Gaye des agriculteurs de la ferme de Ndiakhor.
- Faire parvenir à des bailleurs sélectionnés et adaptés (aides publiques, privées, associatives) des demandes de subvention pour la mise en place de la ferme agro écologique.
- À soutenir la recherche d'un complément de formation à destination des agriculteurs et agricultrices et des migrants(es) n'ayant pas bénéficié de la première formation à l'agro écologie.
- Établir des budgets de fonctionnement, aux différentes étapes d'avancement de la ferme agro écologique, en accord avec le GIE Mbode Gaye des agriculteurs de la ferme de Ndiakhor et selon les normes de la comptabilité en vigueur.
- À rechercher un/des volontaires pour assurer le suivi de la mise en route de la ferme agro écologique au Sénégal.
- À rechercher les moyens d'élargir le projet agro écologique à l'ensemble de la ferme de Ndiakhor (40 hectares), sous réserve de l'obtention d'une subvention.

## **Article 6 : Suivi et évaluation de la convention**

Un suivi de la convention sera réalisé par une communication régulière entre les partenaires de la présente convention via notamment le représentant de TUAM au Sénégal, et/ou lors de missions au Sénégal sous réserve des moyens financiers de TUAM.

## **Article 7 : Durée et fin**

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans et prendra effet à partir de sa date de signature. À l'expiration de la présente convention, celle-ci sera évaluée par les partenaires et pourra être renouvelée d'un commun accord entre les deux parties.

Des avenants à cette convention, signés par les deux parties, pourront être élaborés en cas de nécessité au fur et à mesure de l'avancement ou de l'évolution du projet et feront partie de la convention.

### **Article 8 : Résiliation**

La résiliation de cette convention peut être faite à la demande de l'une des parties par email avec un préavis d'au moins 2 mois. La résiliation de la convention de partenariat n'entraîne pas la résiliation des contrats passés entre les membres des parties. La convention étant conclue à titre gratuit, sa résiliation ne peut donner lieu à aucune compensation financière.

### **Article 9 : Résolution des conflits**

En cas de difficultés dans l'interprétation, la mise en œuvre et/ou l'exécution de la présente convention, les deux parties s'engagent à les régler à l'amiable. En cas de blocage, un médiateur désigné en commun par les deux parties pourra faire office de facilitateur. En cas d'impossibilité, les deux parties saisiront les juridictions compétentes à leurs propres charges.

Fait à Montreuil et à Rosso-du-Sénégal, le 6 mars 2017.

**Le Président du GIE Mbode Gaye  
de la ferme de Ndiakhor**

**La Présidente de TUAM**

Monsieur Mouhamedine NIANG

Madame Chloé GAMBARD

